

**mouvement
contre
le racisme
et pour l'amitié
entre les peuples**

89, rue oberkampf
75543 paris cedex 11
(1) 48 06 88 00
minitel : 3615 mrap
télécopieur
(1) 48 06 88 01

COMMUNIQUE

Des travailleurs kurdes, originaires de Turquie et résidant en plusieurs pays européens, ont entamé à Bruxelles une grève de la faim. Ils veulent par cette action attirer l'attention sur la terreur exercée par l'Etat turc dans les provinces de l'Est et du Sud-Est de l'Anatolie.

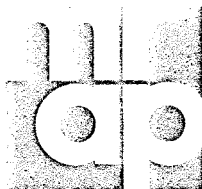
Malgré tous les démentis, malgré l'invocation perpétuelle de la responsabilité des guerilleros du PKK qualifiés de terroristes, malgré la diffusion à grande échelle de commentaires lénifiants sur le nouveau code de procédure pénale adopté en Turquie, la répression politique et militaire ne fait que s'aggraver: arrestations en masse, assassinats de journalistes et de militants des droits de l'homme, destruction de villages entiers, voire de villes, rien n'est épargné à la population dont le désir n'est que de vivre en paix et d'accéder enfin à la liberté par l'autodétermination.

Les militants du MRAP connaissent beaucoup de travailleurs originaires de cette région, et ils soutiennent les revendications de leurs organisations. Instruit par la douloureuse expérience des guerres coloniales, le MRAP affirme qu'il n'y a aucune autre solution au problème posé dans les "13 vilayets" que celle de **l'autodétermination**. La répression ne fait que renforcer la guérilla, et elle aboutit à creuser un fossé de plus en plus profond entre les populations kurde et turque de cette région. Seuls l'arrêt de la répression, le rétablissement des libertés publiques, permettront de rétablir la paix et la sécurité.

Dans cette région comme dans toutes les autres, la France doit prendre énergiquement position pour les libertés, pour la démocratie, contre la répression militaire des aspirations légitimes du peuple. La défense de la démocratie et des droits de l'homme ne se divise pas. Aucune considération de stratégie géopolitique ne peut ici prévaloir, pas plus qu'au Maroc, au Zaïre, au Togo et dans d'autres pays d'Afrique. Nous constatons avec tristesse que le gouvernement français ne suit pas ce chemin. Au contraire, des perquisitions et des arrestations ont eu lieu récemment à Marseille, sous le prétexte d'une recherche d'armes. A notre connaissance, une vigilance égale ne s'exerce guère à l'encontre des agents de l'extrême-droite turcs infiltrés parmi les travailleurs immigrés, qui dans le passé ont commis des crimes en France et en Allemagne.

Le MRAP demande au gouvernement français de clarifier enfin sa position et aux démocrates français de renforcer leur solidarité.

le 1er février 1993



**mouvement
contre
le racisme
et pour l'amitié
entre les peuples**

89, rue oberkamp
75543 paris cedex 11
(1) 48 06 88 00
minitel : 3615 mrap
télécopieur
(1) 48 06 88 01

COMMUNIQUE

KURDES: LE MRAP SOUTIENT LA MISSION D'ENQUETE

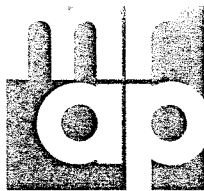
Le MRAP, à maintes reprises, a attiré l'attention de l'opinion ainsi que des pouvoirs publics sur la réalité de la répression que subit le peuple kurde qui vit dans les 13 provinces de la Turquie orientale.

La presse française, de temps à autre, s'émeut aussi, par exemple lorsque le Comité pour la prévention de la Torture a publié son communiqué, ou encore lorsque le volumineux rapport d'Amnesty International est paru (novembre 92).

Manifestement, la guerre qui sévit là-bas pose un problème d'autodétermination. Les autorités turques, attachées au mythe de l'unité ethnique, ne veulent pas en entendre parler; pourtant, elles ont dû reconnaître, du bout des lèvres, une certaine liberté dans l'usage de la langue kurde -qui n'a aucun rapport avec le turc!

Des Kurdes font actuellement une grève de la faim à Bruxelles pour attirer, une fois de plus, l'attention de l'Europe sur la situation tragique des 13 provinces; ils recommandent aux Parlements européen et nationaux d'envoyer des missions d'enquête sur le terrain. Le MRAP fait sienne cette suggestion et s'adresse aux organisations démocratiques françaises pour une démarche commune auprès des pouvoirs publics.

le 17 février 1993



Paris le 23-03-93

a cherson

**mouvement
contre
le racisme
et pour l'amitié
entre les peuples**

89, rue oberkamp
75543 paris cedex 11
(1) 48 06 88 00
minitel : 3615 mrap
télécopieur
(1) 48 06 88 01

Jean-Jacques Kirkyacharian

président d'honneur

Pierre PARAF †

présidence

Jacques CHEVASSUS
Jean-Jacques KIRKYACHARIAN
Alain MIRANDA
Charles PALANT

secrétaire général

Mouloud AOUNIT

secrétaires généraux adjoints

Alain CALLES
Paul MUZARD

comité d'honneur

Henri ALLEG
Maurice BÉJART
Jacques BERQUE
Yves BOISSET
Jacques de BOURBON-BUSSET
Aimé CESAIRE
Jean-Pierre CHABROL
Robert CHAMBERON
Edmonde CHARLES-ROUX
M.-José CHOMBART de LAUVE
Alain DECAUX
Henri DESOILLE
Guy DUCOLONE
Pasteur André DUMAS
Henri FAURÉ
Jean FERRAT
Raymond FORNI
Pierre GAMARRA
François GREMY
Colette GUILLAUMIN
Monsieur Guy HERBULOT
Jean HIERNAUX
Georges HOURDIN
Professeur François JACOB
Albert JACQUARD
Pierre JOXE
Jean-Pierre KAHANE
Jean LACOUTURE
André LAJOINIE
Bâtonnier Bernard LASSERRE
Maxime LE FORESTIER
Albert LÉVY
Gérard LYON-CAEN
Jacques MADAULE
Emmanuel MAFFRE-BAUGÉ
François MALLET-JORIS
Claude MAURIAC
Josette MAURICE-AUDIN
Albert MEMMI
Robert MERLE
Professeur Paul MILLIEZ
Professeur Alexandre MINKOWSKI
Théodore MONOD
Marie-José NAT
George PAU-LANGEVIN
Gilles PERRAULT
Michel PICCOLI
Abbé Jean PIHAN
Alain RESNAIS
Emmanuel ROBLES
Jules ROY
Professeur Jacques RUFFIÉ
Robert SABATIER
Laurent SCHWARTZ
Georges SEGUY
Jean SURET-CANALE
Bertrand TAVERNIER
Haroun TAZIEFF
Alain TERRENOIRE
Jacqueline THOME-PATENOTRE
Paul-Émile VICTOR
Claude VILLERS
Michel VOVELLE
Georges WOLINSKI
Iannis XENAKIS
Bernard ZEHRFUSS

Monsieur et cher ami

Comme convenu, je vous communique ci-joint le document qui a été élaboré et signé, à l'initiative du M.R.A.P. par 17 O.N.G. au cours de la 49ème session de la commission des droits de l'homme à Genève.

Vous pouvez vous procurer également les interventions de
-organisation mondiale contre la torture, sur le point 24
(case postale 119, 1211 Genève 20 CIC)

-exposé écrit présenté par le centre europe tiers-monde, distribué par le conseil économique et social, référence E/CN.4/1993/NGO/22

-intervention de France-Libertés sur le point 10

-INTERVENTION de "international human rights" sur le point 12

(M. Jean-Claude Lüthi, 39 rue Chabrey, 1202 Genève)

- interventions du CETIM? 37 quai Wilson, 1201 Genève

Espérant que tous nos efforts parviendront à faire céder le gouvernement turc,

je vous prie de croire, Monsieur et cher ami, à l'assurance de mes meilleurs sentiments démocratiques

APPEL D'ONG A LA QUARANTE NEUVIEME SESSION DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME POUR LA PAIX ET LES DROITS DE L'HOMME DANS LE KURDISTAN TURC

Le peuple kurde est soumis aux volontés des pays se partageant le Kurdistan: la Turquie, l'Irak, l'Iran et la Syrie et subit une répression implacable de la part des gouvernements dont il dépend depuis l'instauration des frontières actuelles. Bien que les conditions graves dans lesquelles le peuple kurde vit mériteraient toutes d'être mentionnées, nous nous limiterons dans cet appel à la situation particulièrement alarmante qui règne en Turquie.

Une quinzaine d'ONG participant à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (Quarante-quatrième session) en août 1992 avait publié une déclaration commune, dont le texte figure en annexe.

La situation en Turquie Orientale ne s'est pas améliorée depuis. Une déclaration publique (15.12.1992) du "Comité européen pour la prévention de la Torture" (CPT) a récemment mis en lumière les aspects plus terribles de la répression qui sévit dans les 13 vilayets (provinces), dans lesquels l'état d'exception a aboli les garanties fondamentales (en particulier l'application de la Convention européenne des droits de l'homme y est "suspendue" en vertu de l'article 15 de ladite Convention. Toutefois les protections de droit à la vie et l'interdiction de la torture et traitements inhumains et dégradants sont des droits indérogeables). Rappelons aussi l'important rapport d'Amnesty International (novembre 1992) qui décrit minutieusement tous les aspects de cette répression, à savoir: exécutions sommaires, arrestations arbitraires, tortures systématiques etc.

On ne peut indéfiniment reculer la solution de ce problème, qui a déjà coûté la vie à des milliers de personnes, détruit des villes et des villages, dévasté l'agriculture, jeté des centaines de milliers de Kurdes sur les routes de l'émigration. La Commission des Droits de l'Homme doit jouer un rôle décisif dans l'évolution de la situation vers la paix. C'est pourquoi nous, les Organisations non gouvernementales soussignées, lui demandons de faire appel à la Turquie pour obtenir:

- 1- la cessation de la répression policière et militaire, la libération des prisonniers politiques, le rétablissement de la légalité dans l'ensemble du territoire de l'Etat.
- 2- le respect de la liberté de la presse et de tous les médias, en langue kurde comme en turc, et l'autorisation des institutions culturelles kurdes.
- 3- l'engagement d'un processus de dialogue avec les représentants légitimes du peuple kurde, afin de mettre sur pied un ensemble de mesures transitoires conduisant à la consultation libre de la population sur son sort.

Nous rappelons que dans cette situation comme dans tant d'autres, il n'y a aucune solution concevable en dehors de l'autodétermination.

N.B. Les ONG soussignées rappellent

- *la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale (en date) du 14 décembre 1960*
- *la Convention pour la prévention et la répression du crime du génocide*
- *la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*
- *la Convention européenne des droits de l'homme*
- *les quatre Conventions de Genève du 12 août 1949.*

Annexe: le texte signé à la Sous-Commission en août 1992 par 16 ONG

Les ONG signataires sont:

- 1) Centre Europe-Tiers Monde (CETIM)
- 2) Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP)
- 3) Ligue Internationale pour les Droits et la Libération des Peuples (LIDLIP)
- 4) Confédération Mondiale du Travail (CMT)
- 5) Association Américaine de Juristes (AAJ)
- 6) World University Service (WUS)
- 7) Fédération Syndicale Mondiale (FSM)
- 8) Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT)
- 9) Mouvement international pour l'Union fraternelle entre les races et les peuples
- 10) Association Internationale des Juristes Démocrates (AIJD)
- 11) Fédération latino-américaine des associations des familles des détenus disparus (FEDEFAM)
- 12) International Educational Development (EID)
- 13) Service Paix et Justice en Amérique latine (SERPAJ)
- 14) Conseil international des Traités indiens
- 15) Pax Christi International
- 16) Union des Juristes arabes
- 17) Fédération Mondiale de la Jeunesse Démocratique (FMJD)

Genève, le 8 mars 1993

DECLARATION SUR LA SITUATION DANS LE KURDISTAN TURC
ET PROPOSITION DES O.N.G. SUR UN POSSIBLE
PROCESSUS DE PAIX

Nul n'en peut douter : la situation dans les 13 provinces (vilayets) de l'Est et du Sud-Est de la Turquie, en dépit de certaines assurances du gouvernement turc, ne s'est pas améliorée dans les douze derniers mois, bien au contraire.

La population kurde majoritaire y est toujours en but à la répression militaire et policière ; le nombre des victimes est très élevé.

Les déclarations du printemps 91, reconnaissant la personnalité kurde, promettant la liberté d'expression culturelle, ainsi que l'élection au Parlement d'un groupe de représentants se réclamant de la culture kurde, tout cela n'a pas débouché que la poursuite, voire l'aggravation de la répression et de la guerre.

Le problème des Kurdes de Turquie n'est donc pas un simple problème de protection humanitaire d'une minorité ; le problème politique fondamental ne saurait être indéfiniment éludé.

Nous estimons que la Sous-commission, dans sa 44ème session, peut jouer un rôle important dans l'établissement des libertés fondamentales et de la paix dans cette région. C'est pourquoi nous demandons :

a) l'arrêt de la répression militaire, la fin de l'état d'exception, la libération des prisonniers politiques et l'arrêt des poursuites, ce qui devra entraîner immédiatement la cessation des opérations de guérilla ;

b) l'instauration dans tous les médias (presse, radios, TV) d'une véritable liberté d'expression, tant politique que culturelle ;

c) la constitution d'une commission parlementaire avec participation des députés de la région elle-même, qui serait chargée d'élaborer un projet de consultation populaire sur le statut des 13 vilayets ;

d) la constitution par la Sous-commission d'une commission d'enquête habilitée à intervenir dès le début du processus de paix et pendant la durée de la consultation.

Nous demandons que les instances des Nations Unies se saisissent de ces propositions, et nous souhaitons que le gouvernement de la République de Turquie les fasse siennes, car il n'est pas d'autre solution à ce douloureux et interminable conflit que par l'autodétermination de la population.

- 1) Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)
- 2) Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples (LIDLIP)
- 3) Human Rights Advocates
- 4) Association internationale des juristes démocrates (AIJD)
- 5) Association américaine de juristes
- 6) Federation latino-américaine des associations des familles des détenus disparus-FEDEFAM
- 7) Union des juristes arabes
- 8) Centre Europe - Tiers Monde (CETIM)
- 9) Pax Christi International
- 10) Service universitaire mondial
- 11) International Educational Development
- 12) Fédération internationale des femmes démocrates
- 13) Conseil international de traités indiens
- 15) Service paix et justice en Amérique latine-SERPAJ
- 16) Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté



**mouvement
contre
le racisme
et pour l'amitié
entre les peuples**
89, rue oberkampf
75343 paris cedex 11
(1) 48 06 88 00
minitel : 3618 mrp
télécopieur
(1) 48 06 88 01

COMMUNIQUE

DONNONS UNE CHANCE A LA PAIX

Après de longues années marquées par tant de souffrances, d'incompréhension, d'atermoiements et d'impasses, un pas qui peut être décisif vient d'être franchi dans le conflit qui oppose Palestiniens et Israéliens.

Si la paix devient possible, elle reste désormais à construire. Sa réalisation exigera beaucoup d'efforts et de courage de part et d'autre pour lever les inquiétudes, les défiances, panser les blessures, dissiper les incertitudes. Elle s'écrira dans le quotidien ou ne se réalisera pas. Elle ne doit surtout pas décevoir l'attente des populations palestinienne et israélienne : assurer le développement économique, social et la sécurité pour tous.

Cet accord historique n'aurait pas été possible sans les efforts tenaces des partisans de la paix, de l'amitié et de la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien à avoir une terre et un Etat ; du peuple israélien à vivre en sécurité. Il faut ici saluer surtout le courage et les sacrifices des Palestiniens qui ont démontré l'incontournabilité de leurs exigences et la lucidité des pacifistes israéliens qui ont su peser sur l'opinion de leur pays.

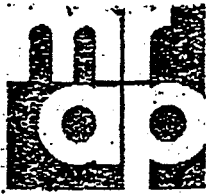
L'émotion devrait laisser la place au soutien actif des puissances occidentales à la solidarité concrète et renouvelée des militants de la paix.

Dans cet esprit, le MRAP appelle tous ceux et toutes celles attachés aux valeurs de paix et de justice à se joindre à la marche de la paix. :

le **MERCREDI 13 OCTOBRE A 18 H 00**
République - Bastille

Le 13 Octobre, jour de mise en application de l'accord, dans les rues de Paris, le MRAP exprimera sa joie et sa volonté de croire que la paix a désormais sa chance, et de tout faire pour qu'elle gagne.

Paris, le 22 Septembre 1993



**mouvement
contre
le racisme**
et pour l'amitié
entre les peuples
89, rue oberkampf
75543 paris cedex 11
(1) 48 06 88 00
minitel : 3615 MRAP
télécopieur
(1) 48 06 88 01

COMMUNIQUE

DES METHODES INDIGNES

La police française, avec l'approbation du gouvernement turc, vient d'effectuer une opération commando auprès de la communauté kurde.

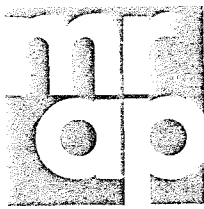
Sous prétexte de chasse aux terroristes, elle saccage les locaux associatifs, perquisitionne chez ses responsables et arrête des dizaines de Kurdes sans lien avec le prétexte invoqué à savoir la lutte contre le terrorisme.

Le MRAP élève une vive protestation contre ces méthodes qui accréditent l'amalgame entre réfugiés politiques et terroristes et donnent prise aux tenants de l'exclusion ethnique. Incontestablement, le choix de la date et la méthode utilisée au moment même de la réforme de la Constitution ne sont pas fortuits.

Il demande que cessent ces pratiques politico-médiatiques indignes d'un état démocratique et de droit. Il serait tout à l'honneur de la France et de son devoir d'agir en faveur du peuple kurde et de ses droits légitimes bafoués depuis des décennies dans le grand concert du silence international.

Le MRAP, qui condamne toute activité terroriste et extrémiste, demande qu'aucune expulsion ne soit prononcée. Il exige la libération de tous ceux qui sont étrangers à l'activisme terroriste et qui ont été victimes de l'arbitraire policier.

le 19 novembre 1993



**mouvement
contre
le racisme**
et pour l'amitié
entre les peuples

89, rue oberkampf
75543 paris cedex 11
(1) 48 06 88 00
minitel : 3615 mrap
télécopieur
(1) 48 06 88 01

COMMUNIQUE

METTRE FIN A LA GUERRE AU KURDISTAN DE TURQUIE
PAR LA NEGOCIATION

Les interpellations de nombreux Kurdes de Turquie à Paris et dans diverses villes soulèvent plusieurs problèmes et d'abord celui-ci: ont-elles été demandées par l'Etat turc? Nous voulons espérer qu'il n'en est rien.

L'attention est en tout cas attirée une nouvelle fois sur les opérations de répression militaire qui se déroulent dans les treize départements turcs à majorité kurde.

Il faut savoir que la majeure partie des ressortissants turcs qui ont émigré en France, en Allemagne, etc. sont originaires de ces départements, que la guerre ravage et ruine depuis de longues années. L'Etat turc, au lieu de chercher à imposer militairement l'anéantissement de tout un peuple, ferait mieux de chercher une solution pacifique, qui fasse droit aux revendications élémentaires d'autonomie politique et culturelle. Cette solution est possible, si on veut négocier.

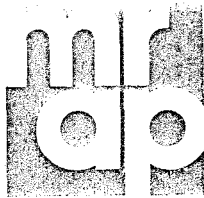
Comment s'étonner dans de telles conditions qu'une grande partie des travailleurs émigrés chez nous de cette région éprouvent de la sympathie pour la guérilla? C'est le contraire qui serait étonnant.

Il est vain de réprouver l'"extrémisme" si l'on ne fait rien pour faire avancer les solutions raisonnables. Il serait en outre scandaleux que la France extradé des militants qui risquent dans leur pays la torture et la peine de mort.

La France doit s'interdire de livrer des armes, elle peut faire pression sur les autres pays européens pour qu'ils en fassent autant.

Le MRAP répète ce qu'il a dit maintes fois avec un grand nombre d'autres ONG: seules la fin de la répression et la négociation sont de nature à mettre fin à la violence et aux souffrances terribles des habitants et des originaires du Kurdistan de Turquie.

le 22 novembre 1993



**mouvement
contre
le racisme
et pour l'amitié
entre les peuples**

89, rue oberkampf
75543 paris cedex 11
(1) 48 06 88 00
minitel : 3615 mrap
télécopieur
(1) 48 06 88 01

Aux responsables
des comités locaux
PARIS et RP

PARIS, le 26 novembre 1993

Cher(e)s ami(e)s,

Le gouvernement français, dans un climat délétère, s'autorise à organiser des opérations médiatico-politiques autour de ce qu'on peut nommément appeler des rafles: contrôles d'identité dans Paris, opérations surmédiatisées des responsables du FIS, saccage des locaux, perquisitions d'associations kurdes, tout ceci représente pour le MRAP des méthodes indignes.

Elles s'emploient, par leur forme, leur contenu, à nourrir les logiques d'amalgame: délinquance=immigrés; Musulmans=intégristes et, pour ce qui concerne les Kurdes, demandeurs d'asile=terroristes.

Le contexte choisi pour ces opérations, notamment au moment de la réforme de la Constitution, n'est pas fortuit.

Ceci étant, la dernière intervention contre les associations kurdes et les images qu'on a pu voir de la brutalité avec laquelle la police a chargé les manifestants, nous sont intolérables, indignes d'un Etat démocratique et de droit d'autant que les droits légitimes du peuple kurde sont bafoués depuis des décennies et ce, dans le grand concert du silence international.

Il va sans dire que les arrestations arbitraires de nombreux Kurdes et les risques d'expulsions, si elles étaient réalisées, exposerait ces hommes et ces femmes à de graves périls pour leur vie.

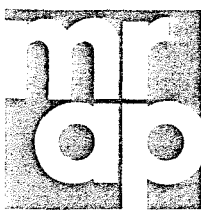
Dès lors, le MRAP, qui a condamné par une déclaration du 19 novembre ces méthodes, avec d'autres organisations, appelle à une **MANIFESTATION** le 2 décembre à 18h.30, Place de la République à Paris.

Il est demandé aux comités locaux d'être présents aux alentours de 18h.15 et de prévenir les adhérents. Rendez-vous: bd Voltaire. Il est d'une importance capitale que les Kurdes ne soient pas seuls à manifester. Plus que jamais, ils ont besoin de notre solidarité. Il en va aussi de l'avenir de la démocratie en France.

Je vous adresse, par ailleurs, les deux déclarations du MRAP sur ce sujet.

Bien cordialement.

Mouloud AOUNIT



**mouvement
contre
le racisme**
et pour l'amitié
entre les peuples

89, rue oberkampf
75543 paris cedex 11
(1) 48 06 88 00
minitel : 3615 mrap
télécopieur
(1) 48 06 88 01

Monsieur Charles PASQUA

Ministre d'Etat
Ministre de l'Intérieur
Place BEAUVAU
75007 PARIS

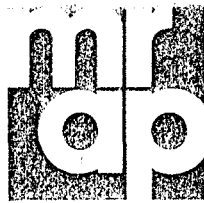
Monsieur le Ministre d'Etat

Nous apprenons que les ressortissants Kurdes arrêtés lors des récentes opérations de police, seraient en passe d'être expulsés vers la Turquie.

Nous vous mettons solennellement en garde contre toute mesure qui exposerait ces personnes à de graves dangers et vous demandons de surseoir à ces expulsions.

Paris le 30 novembre 1993

Alain CALLES
Secrétaire Général Adjoint



**mouvement
contre
le racisme**

**et pour l'amitié
entre les peuples**

**89, rue oberkampf
75543 paris cedex 11**

(1) 48 06 88 00

minitel : 3615 mrap

télécopieur

(1) 48 06 88 01

COMMUNIQUE

HALTE AUX RAFLES!

La police française a arrêté avec brutalité, de manière tout à fait arbitraire une centaine de Kurdes résidant en France; cela à la demande du Ministère de l'Intérieur.

Des membres de la communauté kurde ont osé manifester et protester contre ces arrestations. Ils ont été brutalement molestés. Aujourd'hui, le Ministre de l'Intérieur a obtenu du Conseil des Ministres la dissolution de deux associations kurdes en France. C'est toujours sous le prétexte de la chasse aux terroristes.

L'idéologie sous-jacente de ces opérations médiatiques est de donner corps à l'amalgame: délinquance=immigrés, Musulmans=intégristes et, pour les Kurdes: demandeurs d'asile=terroristes.

Le MRAP

- 1) proteste contre les arrestations arbitraires qui transforment chaque réfugié kurde ayant fui le régime d'Ankara en suspect a priori
- 2) s'indigne de la soumission ainsi manifestée aux exigences de l'Etat turc qui bafoue depuis des décennies les droits légitimes du peuple kurde
- 3) exige la libération des personnes arrêtés arbitrairement
- 4) met en garde le gouvernement contre toute expulsion vers la Turquie. Le gouvernement français serait responsable du sort de ces personnes soumises à de graves dangers
- 5) appelle à la solidarité avec le peuple kurde et tous ceux qui défendent la démocratie et la justice en Turquie
- 6) appelle, avec les associations ci-après, à une large mobilisation et à une

MANIFESTATION

**JEUDI 2 DECEMBRE à 18h.30
de la Place de la République
à la Place de la Bastille**

ACCUEIL ET PROMOTION, ACAT, ACTIT, ACT UP, ADTT, ALERTE, ALLIANCE NATIONALE DES UNIONS CHRETIENNES DE JEUNES GENS, ALTERNATIVE LIBERTAIRE, AREV, ATMF, BAIL ET CLE, CAIF, CEDETIM, CIMADE, COMITE DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME, CGT, COMITES DU KURDISTAN, COORDINATION NATIONALE DES DEBOUTES DU DROIT D'ASILE, DROIT SOLIDARITE, FASTI, FEDERATION CRC SANTE-SOCIAUX, FSU, FTIF, GROUPE LA COMMUNE, JC, JOC, KOM KAR, LCR, MOUVEMENT DES CITOYENS, NOUVEAUX DROITS DE L'HOMME, ORNICAR, PCF, RAS L'FRONT, SGEN-CFDT, SOS-RACISME, SUD-PTT, UTIT, LES VERTS, YEK KOM KURDISTAN, YEYVA SOR A KURDISTAN.

le 30 novembre 1993

PARIS, le 14 décembre 1993

Réunies en soutien aux personnes arrêtées arbitrairement lors des récentes rafles, une quarantaine d'organisations s'adresse à vous pour que vous exprimiez votre solidarité.

Le 18 Novembre, des rafles ont eu lieu dans la communauté kurde en France sous prétexte de "terrorisme". A ce jour, 17 personnes restent emprisonnées, 3 assignées à résidence et des associations ont été dissoutes.

Certains de ces Kurdes emprisonnés sont menacés d'expulsion vers la Turquie où les attendent de graves dangers. Or, comme l'ont démontré leurs avocats, les dossiers qui avaient motivé cette vague de répression sont vides. En réalité, ces personnes et associations sont inquiétées en raison de leur soutien à la cause du peuple kurde alors même que la répression s'aggrave de jour en jour en Turquie (pressions sur les journalistes, menace d'interdiction du quotidien Ozgur Gunden, arrestation de 16 avocats du Barreau...).

C'est pourquoi nous vous demandons de vous associer à notre demande pressante pour que soient libérées les personnes emprisonnées arbitrairement et levée l'interdiction qui empêche le fonctionnement des associations culturelles kurdes. Ce sont le droit d'asile et le droit d'association qui sont en cause.

ACCUEIL ET PROMOTION, ACAT, ACTIT, ACT UP, ADTT, ALERTE, ALLIANCE NATIONALE DES UNIONS CHRETIENNES DE JEUNES GENS, ALTERNATIVE LIBERTAIRE, AREV, ATMF, ATT, BAIL ET CLES, CAIF, CEDETIM, COMITE DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME, CGT, COORDINATION NATIONALE DES DEBOUTES DU DROIT D'ASILE, DROIT SOLIDARITE, FASTI, FEDERATION CRC SANTE SOCIAUX, FSU, FTIF, GROUPE LA COMMUNE, JC, JOC, KOM KAR, LCR, MOUVEMENT DES CITOYENS, MRAP, NOUVEAUX DROITS DE L'HOMME, ORNICAR, PCF, RAS L'FONT, REFONDATION, SGEN-CFDT, SOS-RACISME, SUD-PTT, UNION DES INTELLECTUELS KURDES, UTIT, LES VERTS, YEYVA SOR A KURDISTAN.

Les organisations ci-dessus vous remercient de renvoyer votre signature au: MRAP, 89 rue Oberkampf, 75543 PARIS CEDEX 11.

P.S. Si vous avez la possibilité de faire connaître cette question auprès de la presse, aidez-nous à briser le mur du silence. Nous pouvons également transmettre aux familles un soutien financier.

**JÉ DEMANDE LA LIBERATION DES KURDES EMPRISONNES
ET LA LEVEE DE L'INTERDICTION DE LEURS ASSOCIATIONS**

NOM, PRENOM

SIGNATURE